

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 février 2008

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Marc BERNARD - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Bernard JACQUIER - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC - Jean-Pierre TEISSEIRE - Jean-Louis TOURRET - Claude VALLETTE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Marc BENZI - Eric DIARD - Claude FRIGANT.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 018-107/08/BC

■ Fourniture et livraison de granulats, bétons et matériaux de maçonnerie pour la réalisation de travaux d'entretien sur le Domaine Public viaire communautaire - Lancement d'un Appel d'Offres - Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises

DIVOIAG 08/740/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre des compétences dévolues à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole figurent l'aménagement, l'entretien et la mise en sécurité du Domaine public routier communautaire.

La Direction de la voirie et les antennes territoriales assurent en régie l'exécution de certains petits travaux de réparation et d'entretien (murs de soutènement, trottoirs béton, ouvrages divers) ou de scellement pour la pose de mobilier urbain et obstacles anti-stationnement.

La réalisation de ces prestations nécessite principalement l'acquisition de matériaux divers de maçonnerie, de sables et granulats, ainsi que de bétons prêt à l'emploi.

L'achat de ces fournitures fait l'objet, à l'heure actuelle, de trois marchés à procédure adaptée (MAPA), numéros 06070PA, 07111PA et 07120PA qui se terminent respectivement le 20 avril 2008, le 12 juillet 2008 et le 26 août 2008. Il est donc nécessaire d'anticiper la fin de ces contrats, et de préparer, dès aujourd'hui, les marchés destinés à les remplacer.

En conséquence, il convient donc de prévoir le lancement d'un Appel d'Offres Ouvert, conformément aux articles 10, 33, 57 et 59 du Code des Marchés Publics, composé des deux lots suivants :

N° lot	Désignation	Montants minimum		Montants maximum	
		HT	TTC	HT	TTC
1	Matériaux de maçonnerie	60 000,00	71 760,00	180 000,00	215 280,00
2	Granulats et bétons	50 000,00	59 800,00	100 000,00	119 600,00

Les marchés qui seront conclus à l'issue de cet Appel d'Offres seront des marchés à bons de commande, au sens de l'article 77 du Code des marchés publics. Il seront conclus pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par reconduction expresse, sans que leur durée totale puisse excéder trois ans.

Il est donc proposé au Bureau de Communauté d'approuver le lancement de cet Appel d'Offres.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales;
- Le Code des Marchés Publics
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FAG 22/129/CC en date du 31 mars 2004 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président modifiée par la délibération FAG 20/534/CC du 26 juin 2006 ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à l'acquisition des fournitures nécessaires aux activités des équipes régie de la Direction de la Voirie et des antennes territoriales, chargées d'assurer les petits travaux d'entretien sur le Domaine Public viaire.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le lancement d'un Appel d'Offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics, pour la passation de deux marchés à bons de commande relatifs à la fourniture et la livraison de matériaux de maçonnerie, d'une part, et de granulats et bétons, d'autre part, pour l'exécution de petits travaux de maçonnerie et génie civil.

Article 2 :

Est approuvé le dossier de consultation des entreprises annexé

Article 3 :

Les marchés qui résulteront de cet Appel d'Offres seront des marchés à bons de commande au sens de l'article 77 du Code des Marchés Publics. Ces marchés seront contractés pour une durée d'un an, à compter de leur notification, et renouvelables deux fois, par périodes d'égale durée, sans que la durée totale de chacun des marchés puisse excéder trois années.

Les montants annuels de ces marchés varieront dans les limites suivantes :

		Montants minimum		Montants maximum	
N° lot	Désignation	HT	TTC	HT	TTC
1	Matériaux de maçonnerie	60 000,00	71 760,00	180 000,00	215 280,00
2	Granulats et bétons	50 000,00	59 800,00	100 000,00	119 600,00

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté urbaine couvrant l'exécution du marché.

Section fonctionnement – Sous /Politique C310 - Fonction 822 - Nature 60633 – Chapitre 011

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Voirie - Signalisation

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Maurice TALAZAC

Jean-Claude GAUDIN